

Quelle place pour l'habitat dans la planification urbaine post-Grenelle ?

La loi du 12 juillet 2010, dite Grenelle 2, incite à une meilleure prise en compte de l'environnement dans les documents d'urbanisme, renforce la cohérence entre les différents documents de planification et de programmation que sont le PLU, le PLH et le PDU, et précise les objectifs de la planification : lutte contre le réchauffement climatique et réduction des émissions de gaz à effet de serre, lutte contre l'étalement urbain et recherche d'un aménagement économique de l'espace et des ressources, préservation de la biodiversité et des continuités écologiques... En matière de planification urbaine, elle renforce notamment le rôle du SCoT et promeut les plans locaux d'urbanisme intercommunaux.

A l'heure où ces changements de perspectives voire d'ordres de priorité sont à l'œuvre, il est apparu important de proposer aux acteurs de l'habitat de faire le point sur les nouveaux textes mais aussi sur les réflexions qui sont engagées pour passer d'un « urbanisme de normes » à un « urbanisme de projet ».

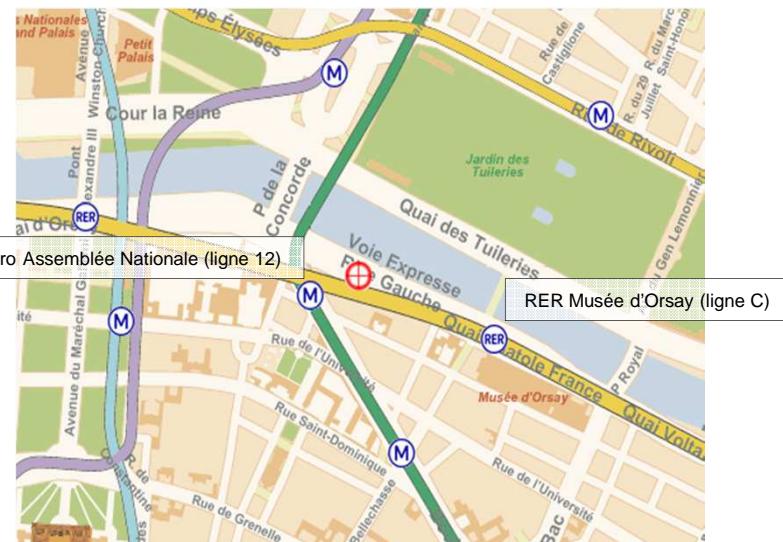
Il importe en effet aux acteurs locaux de s'interroger sur la nouvelle donne. Quels effets ces nouvelles dispositions auront sur les politiques locales de l'habitat ? Comment vont s'articuler les différents documents de planification et de programmation ? En quoi ces nouvelles mesures favorisent-elles le logement ? Quelles nouvelles formes de partenariats sont attendues ?

Des interventions d'experts permettront de faire un point précis sur l'état des lieux des textes et des réflexions en cours sur l'urbanisme de projet. Une table ronde réunissant élus, dirigeants Hlm et experts débattra de la question et notamment des impacts possibles en matière d'habitat. L'après-midi, des acteurs témoigneront des nouvelles démarches de planification urbaine qu'ils conduisent localement. Enfin, une dernière table ronde s'interrogera sur les nouveaux partenariats induits par la réforme.

**Jeudi 07 avril 2011
09h20 – 16h45**

**Caisse des dépôts et consignations
15 quai Anatole France
75007 Paris**

**Métro Assemblée Nationale (ligne 12)
RER Musée d'Orsay (ligne C)**



Quelle place pour l'habitat dans la planification urbaine post-Grenelle?

08 h 45 :	Accueil des participants
09 h 20 :	Introduction par des représentants du réseau Journée animée par Alain GRAESEL , Ecole des Mines de Nancy Suzanne FRITELLI , Ingénierie-Urbainiste, apportera son éclairage sur les thèmes évoqués lors de la matinée
09 h 30 :	Quel renouveau en matière de planification urbaine le Grenelle apporte-t-il? Quelles implications pour les politiques de l'habitat? <ul style="list-style-type: none"> • François AMIOT, Chef du Bureau de la planification urbaine et rurale et du cadre de vie, MEDDTL • <i>Échanges avec les participants</i>
10 h 15 :	« D'un urbanisme de normes à un urbanisme de projet » : quelle portée opérationnelle sur la planification urbaine et l'habitat? <ul style="list-style-type: none"> • Stéphanie DUPUY-Lyon, Adjointe au sous-Directeur de l'aménagement durable, MEDDTL • <i>Échanges avec les participants</i>
11 h 00 :	Table ronde : en quoi ces nouvelles dispositions auront à court, moyen et long terme une influence sur les politiques de l'habitat? <ul style="list-style-type: none"> • Pierre PRIBETICH, Premier Vice-Président du Grand Dijon en charge de l'Habitat, Adjoint délégué à l'urbanisme de la Ville de Dijon • Hervé MARTIN, Vice-Président de Montpellier Agglomération, en charge de l'habitat • Thierry REPENTIN, Sénateur, Président de l'Union sociale pour l'habitat, Président du SCOT Métropole-Savoie • Gilles RETIERE, Maire de Rezé, Premier Vice-Président de Nantes Métropole, délégué à l'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'habitat
12 h 30 :	Déjeuner au « Télégraphe », 41, rue de Lille, 75007, Paris

14 h 15 :	La politique locale de l'habitat et le PLH dans le nouveau cadre : quel renouveau des modes de faire? Etude de cas : l'ECO-PLU de Dijon, le SCOT du Grand-Lyon <ul style="list-style-type: none"> • Christophe BERION, Directeur Général D'ORVITIS • Véronique VACHER, Directrice du développement urbain et de la planification, Grand Dijon • Michèle CIAVATTI, Chargée de mission, Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise • Un représentant du Grand Lyon • <i>Échanges avec les participants</i>
15 h 15 :	Quels partenariats et méthodes de travail dans l'élaboration des documents de planification urbaine ? <ul style="list-style-type: none"> • Axel DAVID, Directeur de l'Association régionale des organismes sociaux pour l'habitat Poitou-Charentes (sous réserve) • Pascal DUBALLET, Directeur du service Urbanisme, Grand Poitiers • Jean NIKA, Conseiller technique, L'Union sociale pour l'habitat • Hélène TROUVE-ROBIN, Chargée de mission PLH, Communauté urbaine de Bordeaux • <i>Échanges avec les participants</i>
16 h 40 :	Conclusions par un représentant du réseau
16 h 45 :	Fin des travaux

Programme définitif

Quelle place pour l'habitat dans la planification urbaine post-Grenelle?

Bulletin d'inscription

NOM : Prénom :

Fonction : Institution :

Adresse :.....
.....
.....

Coordonnées email : @

Coordonnées téléphoniques :

Participera au déjeuner :

- oui
 non

Jeudi 07 avril 2011
09h20 – 16h45

Caisse des dépôts et consignations
15 quai Anatole France
75007 Paris

Participation aux frais : 75 euros (une facture vous sera adressée à l'issue de la journée)

- Chèque bancaire à l'ordre de l'Union sociale pour l'habitat
 Virement n° émis le

Merci d'adresser votre inscription règlement à l'appui. Nous ne pourrons rembourser les frais d'inscription en cas d'annulation après le 01/04/2011.

Titulaire du compte : l'Union sociale pour l'habitat

Domiciliation : DEXIA CLF Banque

Banque 13148	Guichet 02955	N° de compte 10247200200	Clé Rib 86
-----------------	------------------	-----------------------------	---------------

Par email : carole.lobreau@union-habitat.org

Par Tél : 01 40 75 68 25

Par courrier :

Union sociale pour l'habitat
Service Congrès
À l'attention de Carole Lobeau
14, rue Lord Byron
75 008 - Paris

Par fax :

Union sociale pour l'habitat
Service Congrès
A l'attention de Carole Lobeau
01 40 75 68 35

Attention, le nombre de places étant limité, les inscriptions seront prises dans leur ordre d'arrivée. Nous ne pourrons accueillir plus de 2 personnes par structure.